

CNMR “ On achève bien les chevaux ! ”

La CDSP nationale du 19 octobre dont un des thèmes était : Périmètre des CNMR, était en fait l'annonce de la fermeture pure et simple de 13 sites sur 15 du NOD CNMR, soit 170 emplois de supprimés ■ Seuls les deux sites nationaux CNMR 3639 de Chalons (46 effectifs du site)* et Clermont (38) seront maintenus ■ La Banque Postale, donneuse d'ordre, indique par cette décision que son objectif de réduction des coûts de personnel passe bien avant le développement commercial.

Un choc dans les services concernés !

Et pourtant, l'accord AMB3 stipule en son article 2, le maintien des activités de front office dans chaque centre et des activités des centres nationaux...

La directrice du CNMR s'était engagée à plusieurs reprises, en CHSCT, sur le maintien de tous les sites. Le 11 octobre, la DRH indiquait en CDSP qu'elle n'avait pas d'information sur l'avenir des sites !

Le personnel et les organisations syndicales ont été leurés tous ces derniers mois. Il est évident qu'une telle décision est murie de longue date. C'est un véritable plan social qui est annoncé !

La direction fait la différence entre les sites « hébergés » dans les locaux d'un centre financier et les autres notamment dans les perspectives de reclassement du personnel. Lors de la CDSP, la DO ne donne aucune information sur les possibilités d'emplois pour les sites non hébergés. Visiblement le choix est délibérément fait de laisser planer l'incertitude. On est là dans la théorie managériale de la courbe du deuil. Le moment du choc doit être assimilé avec une chute vertigineuse du moral avant de passer à l'étape suivante, l'accompagnement et le reclassement... Pour le personnel des sites hébergés, à priori, des postes seraient proposés sur les Services Clients ou les Services Développement client. A noter que l'activité des appels sortants, actuellement traitée par les CNMRT sera transférée sur les SDEV... et les autres appels 36.39 BEL et Rendez-vous, dispatchés sur les Centres Financiers et le CNMR 3639.

■ La Rémunération Variable Bancaire incertaine. Lors de la CDSP, la DO ne donne aucune réponse sur les mesures de maintien de cette part non négligeable de la rémunération des conseillers notamment pour celles et ceux qui n'occuperaient plus de fonctions commerciales ou des postes avec une RVB moindre (ex sur des SC).

■ ERCAD mais sans la prime de 1 000€. Il est révoltant que les collègues des CNMRT fortement impliqués dans la vente, avec la pénibilité liée au téléphone, la pression sur les résultats, des horaires subis, soient exclus de ce dispositif. Même si cette prime n'est pas une fin en soi, le fait qu'elle ne soit pas attribuée au CNMRT démontre le manque de reconnaissance pour le personnel qui vit cela, légitimement, comme une injustice.

SUD revendique :

- Le maintien des sites et des emplois du CNMRT conformément au texte AMB3 ;
- La garantie écrite du maintien dans l'emploi de l'ensemble des personnels ;
- Le maintien du pouvoir d'achat, par le maintien de la RVB ;
- Des promotions sur tous les sites : toutes et tous II3 à minima !
- L'attribution de la prime de 1 000 € liée à ERCAD.

**Pour toutes ces revendications,
SUD PTT appelle à une grève le 14 novembre !**



Fédération des activités postales et de télécommunication

25/27 rue des envergures 75020 Paris tel 01 44 62 12 00 - fax 01 44 62 12 34
mail sudptt@sudptt.fr www.sudptt.org

Déclaration préalable SUD PTT à la CDSP du 19 octobre

La colère !

Ce n'est pas qu'un sentiment mais bel et bien la réalité de notre conscience et celle des personnels CNMRT suite à l'annonce de la fermeture des 13 sites d'ici à 2020. 170 collègues viennent donc d'apprendre que leur boulot va disparaître dans les prochains mois. C'est aussi 170 emplois de moins dans un environnement plombé par le chômage de masse. Etrange d'ailleurs la coïncidence de cette décision de La Banque Postale avec les déclarations du Président de la République qui cite en exemple les salariés des banques qui perdent leurs emplois...

Le dialogue social est mis en avant par notre direction. Mais là tout a été caché aux organisations syndicales et aux agents jusqu'au dernier moment. La DO nous indique que la semaine passée, ils étaient encore sur le document... Et alors ! La décision elle, a bien été prise de longue date, la loyauté aurait été de communiquer en amont...

Colère et inquiétude !

Depuis le lancement d'Excello, nous avons maintenant l'habitude, malheureusement, du cursus et de la méthode du changement comme vous dites ! Celle-ci colle à la théorie managériale de la courbe du deuil (voir au recto).

A ce jour, aucune perspective d'évolution professionnelle n'est concrétisée dans le texte présenté. Il faudra attendre les phases d'écoute et d'impact pour que les agents puissent avoir une idée d'évolution possible. Il nous paraît inconcevable que les postes disponibles, ne soient pas communiqués au personnel. Nous devons sans doute y voir là un élément de la stratégie managériale d'accompagnement pour orienter vers où on veut orienter le personnel...

Nous demandons une communication immédiate sur les emplois disponibles dans tous les sites concernés, il en va de la santé physique et mentale de collègues actuellement en pleine désespérance suite à ces annonces de fermeture de sites.

Depuis des mois et années, les collègues du CNMRT s'investissent dans un travail très fastidieux qui n'a cessé d'évoluer avec le développement de la stratégie commerciale notamment la vente sur appels sortants. La reconnaissance de cet investissement HUMAIN est absente du texte de la CDSP.

D'autant plus en colère que

AMB3, indique en son Art 1 page 3, le « maintien des activités de front office dans chaque centre » et le « maintien des activités des centres nationaux »... La direction répond que le CNMR est maintenu comme NOD avec les sites de Chalons et Clermont. Quelle ironie ! On se doutait de cette réponse qui ne fait que rajouter au désappointement et à la colère...

La directrice du CNMR (qui quitte le navire...), Mme Duterrage a rappelé à de nombreuses reprises en CHSCT, quelle confirmait le maintien de tous les sites jusqu'en 2020. Les représentants du personnel au CHSCT ont été leurrés pendant des mois.

Pas plus tard que le 11 octobre, lors de la CDSP GPEC CNMR, soit seulement 2 jours avant l'annonce de la fermeture au personnel, la DRH affirmait qu'elle n'avait pas d'information sur l'avenir des sites...

On en est à se demander si la panne 3639 liée à Contact n'était pas un test en prévision de cette fermeture des sites CNMRT...

Pour SUD, les sites doivent être maintenus !

ERCAD enfonce le clou !

Nous apprenons en bilatérale que ce projet va bien concerner les CNMRT. Mais la direction affirme que ce sera sans la prime de 1000 euros du fait que le personnel fait déjà de la vente et n'a pas d'évolution significative de leur fonction. Là on hurle au scandale pour des agents investis dans leurs fonctions de ventes sur le sortant depuis 2013...

La RVB non garantie !

A ce jour, aucune garantie n'est indiquée sur les conditions de maintien de cette rémunération. La DO, sans doute aux ordres de LBP, ne s'engage sur rien tout en indiquant qu'il y aura quand même un dispositif. Ouf !

Des promotions toujours au compte-gouttes et soumises à compétence... Nous n'acceptons pas qu'il y ait encore des II1 sur le CNMR. La Direction répond que se sont d'anciens collègues du Courrier qui sont en cours de montée en compétence. Et alors, ils sont sur des fonctions de II2, ils doivent avoir le grade correspondant. D'autant que nous constatons des cas bien différents de celui indiqué avec des agents qui stagnent malgré leur investissement. Ces services méritent le II3 pour toutes et tous, nous le revendiquons et ce avant 2020... Nous terminerons ici cette déclaration préalable concernant le projet CNMR. Nous espérons être entendus sur nos revendications exprimées dans l'intérêt du personnel des CNMR qui mérite un maximum d'attention et de respect...